



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 JUIN 2020

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 25 Juin 2020 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE Adjoints ; Mme Pamela MARODON, M. Joël AUROUZE Conseillers Municipaux Délégués ; Mme Anne VINSON, M. Louis COSENTINO, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, M. Benjamin FOULTIER, Mme Emilie MASSARDIER, M. Denis SALANON, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL, Mme Céline FAURE, M. SOUVIGNET Christian.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

Néant

Absents excusés :

Mme Mélanie PICHON

M David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire est ravi de voir à nouveau le public assister au conseil municipal et en profite pour le remercier.

1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 26 MAI 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 26 mai 2020 concernant notamment l'installation de ce dernier et qui s'était tenue à huis clos conformément aux recommandations sanitaires.

2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire explique que depuis le dernier conseil municipal, aucune décision prise en application de l'art. L.2122-22 du CGCT n'a été prise.

3) TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES SUR LISTE ELECTORALE GENERALE

Monsieur Le Maire rappelle que par arrêté en date du 12 Mai 2020, Monsieur Le Préfet de la Haute-Loire a fixé à 200 le nombre de jurés à tirer au sort dans les communes du département pour la constitution de la liste



préparatoire 2021 des jurés d'assises. Comme chaque année, il convient en application des dispositions du code de procédure pénale de tirer au sort 12 personnes sur la liste électorale en séance publique avant le 15 juillet 2020.

- En vertu de l'article 261 du code de procédure pénale ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.
- Les personnes tirées au sort âgées de plus de 70 ans pourront être dispensées des fonctions de juré sur simple demande avant le 1^{er} septembre 2020 au Président du Tribunal de Grande Instance du Puy En Velay.
- Les personnes tirées au sort pourront être dispensées des fonctions de juré si elles sont en mesure d'invoquer un motif qui pourra être reconnu valable par la commission du tribunal.

Par conséquent, il est procédé par le secrétaire de séance, M. David CHAUDIER, au tirage au sort sur la liste électorale générale de la collectivité de 12 personnes dont le résultat est :

1	M. SOUVIGNET Gérald	Lieu-dit La Roche 43240 St Just Malmont
2	Mme DUBREUIL Laurence Epouse BERTHET	8 impasse des Lilas 43240 St Just Malmont
3	Mme DIOC Marie-Françoise Epouse SOUBEYRAN	28 route du Fau 43240 St Just Malmont
4	Mme PELISSIER Gisèle	30 lotissement du Sarret Allée des Chênes 43240 St Just Malmont
5	Mme AUGINO Tamara	3 lotissement les Grangers 43240 St Just Malmont
6	M. JOUSSERAND Aurélien	5 allée de la Rubanerie 43240 St Just Malmont
7	Mme GUENDOUZI Safia	Lieu-dit du Petit Roure 43240 St Just Malmont
8	Mme DURAND Harmony	7 lotissement des Eversets 43240 St Just Malmont
9	Mme POULAT Christelle	Rue Nationale 43240 St Just Malmont
10	Mme LORCET Anne-Marie Epouse MARTINET	28 rue du Centre 43240 St Just Malmont
11	M. DELORME Marc	6 lotissement des Eversets 43240 St Just Malmont
12	M. MELLADO Gérard	1 allée du Grand Garay 43240 St Just Malmont

4) APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Monsieur Le Maire présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- Chapitre 1 : les travaux préparatoires
- Chapitre 2 : les commissions
- Chapitre 3 : la tenue des séances du conseil municipal
- Chapitre 4 : organisation des débats et vote des délibérations
- Chapitre 5 : procès-verbaux
- Chapitre 6 : dispositions diverses

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées.

5) AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur le Maire explique que l'essentiel du budget a été préparé sous le mandat précédent et que ce dernier impulse d'ores et déjà des actions et des orientations liées au programme électoral comme :

- Rénovation de l'éclairage public pour faire des économies d'énergies
- Extension importante de la vidéo protection pour un meilleur cadre de vie et la tranquillité publique
- Crédits importants pour la maîtrise d'œuvre (80 000€) sur la réhabilitation du bâtiment communal administratif
- Crédit de maîtrise d'œuvre sur la réfection des réseaux et des voiries du lotissement Côte Vieille (assainissement et cadre de vie)
- Un budget qui répond aux opportunités avec des crédits pour l'acquisition d'un tènement immobilier dans le centre bourg qui est fidèle au programme d'attractivité du centre bourg avec la création de stationnement supplémentaire

Ce budget tient également compte des besoins urgents avec :

- La sécurisation des bâtiments scolaires
- L'extension du columbarium

De plus un budget de 3,4 million d'euro d'investissement qui préserve les équilibres financiers de la commune tout en attaquant rapidement le programme avec un désendettement prévu de l'ordre de 600 000€.

Enfin, un budget qui tient compte de nos ressources actuelles sans augmenter le taux d'imposition qui est déjà plus bas que la moyenne sur la taxe foncière, seul levier sur lequel il est important d'agir depuis la suppression et la compensation de la taxe d'habitation par l'Etat.

Concernant le budget fonctionnement qui est très limité en termes de charge et d'exploitation, permet depuis des années sans augmenter les impôts de continuer à investir.

- Une vraie volonté affichée :
3 573 000€ votés en 2019
3 510 000€ votés en 2020
Avec à l'intérieur une augmentation des subventions pour les associations de +2%.

Budget communal 2020

- **Vote du budget primitif 2020**

CHAPITRES		EXERCICE 2019		EXERCICE 2020
N°	Libellé	Budget voté	Budget réalisé	Budget primitif
011	Charges à caractère général	973 600,00 €	882 640,32 €	971 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 235 000,00 €	1 217 164,70 €	1 216 000,00 €
014	Atténuations de produits	10 800,00 €	10 257,75 €	20 900,00 €
023	Virement à la section d'investissement	723 900,00 €	0,00 €	676 400,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 900,00 €	156 756,61 €	130 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	286 200,00 €	279 586,61 €	278 500,00 €
66	Charges financières	170 600,00 €	152 970,18 €	190 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	65,80 €	5 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		3 573 000,00 €	2 721 441,97 €	3 510 000,00 €

CHAPITRES		EXERCICE 2019		EXERCICE 2020
N°	Libellé	Budget voté	Budget réalisé	Budget primitif
002	Résultat de fonctionnement reporté	90 275,16 €	90 275,16 €	144 049,95 €
013	Atténuations de charges	35 024,84 €	22 119,45 €	29 350,05 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 600,00 €	201 712,11 €	140 600,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	281 800,00 €	279 833,05 €	210 600,00 €
73	Impôts et taxes	2 054 700,00 €	2 068 134,44 €	2 083 200,00 €
74	Dotations, subventions et participations	829 600,00 €	827 873,82 €	851 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	53 300,00 €	48 097,71 €	46 400,00 €
77	Produits exceptionnels	17 700,00 €	27 446,18 €	4 500,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		3 573 000,00 €	3 565 491,92 €	3 510 000,00 €

CHAPITRES		EXERCICE 2019		EXERCICE 2020		
N°	Libellé	Budget voté	Budget réalisé	Crédits Report	Nouveaux Crédits	Total Budget primitif
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	408 672,40 €	408 672,40 €	0,00 €	774 219,15 €	774 219,15 €
020	Dépenses imprévues	1 027,60 €	0,00 €	0,00 €	1 180,85 €	1 180,85 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 600,00 €	201 712,11 €	0,00 €	140 600,00 €	140 600,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00 €	253,17 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	645 000,00 €	642 336,90 €	0,00 €	721 000,00 €	721 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (détail par opération)	11 100,00 €	2 662,80 €	3 400,00 €	3 600,00 €	7 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées (détail par opération)	100 000,00 €	29 792,13 €	40 000,00 €	50 000,00 €	90 000,00 €
21	Immobilisation corporelles (détail par opération)	825 500,00 €	211 718,74 €	564 700,00 €	612 900,00 €	1 177 600,00 €
23	Immobilisation en cours (détail par opération)	2 287 100,00 €	1 851 248,10 €	434 900,00 €	-31 500,00 €	403 400,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		4 490 000,00 €	3 348 396,35 €	1 043 000,00 €	2 353 000,00 €	3 396 000,00 €

CHAPITRES		EXERCICE 2019		EXERCICE 2020		
N°	Libellé	Budget voté	Budget réalisé	Crédits Report	Nouveaux Crédits	Total Budget primitif
021	Virement de la section de fonctionnement	723 900,00 €	0,00 €	0,00 €	676 400,00 €	676 400,00 €
024	Produits de cession	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102 000,00 €	102 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 900,00 €	156 756,61 €	0,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	913 869,00 €	914 180,79 €	0,00 €	1 062 400,00 €	1 062 400,00 €
13	Subventions d'investissement	1 360 831,00 €	168 857,00 €	1 142 545,00 €	60 655,00 €	1 203 200,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 334 000,00 €	1 334 000,00 €	0,00 €	128 000,00 €	128 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	500,00 €	382,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisation en cours	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		4 490 000,00 €	2 574 177,20 €	1 142 545,00 €	2 253 455,00 €	3 396 000,00 €

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2020.

- **Vote des taux d'imposition**

Monsieur Le Maire expose :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par les taxes directes locales.

Vu la transmission de l'Etat N° 1259 de notifications des taxes directes locales pour 2020 ainsi que le détail des allocations compensatrices.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de maintenir :

Les taux d'imposition de 2019 des taxes directes locales soit pour l'année 2020

- Taxe foncière (bâti) :17.50 %
- Taxe foncière (non bâti) :84.11 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le maintien des taux d'imposition.

- Vote des subventions aux associations

Associations	Subventions 2018		Total Subventions versées 2018	Subventions 2019		Total Subventions versées 2019	Observations	Proposition subvention 2020
	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle		Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle			
A.C.P.G./A.F.N.-C.A.T.M.	970 €	Dont 5 gerbes à 60,00 € soit 300,00 €	999 €	999 €	Dont 5 gerbes à 60,00 € soit 300,00 €	999 €	Dont 5 gerbes à 60,00 € soit 300,00 €	1 013 €
Association Loisirs Malmontais (ALM)	300 €		309 €	309 €		309 €		315 €
A.P.E.L.	687 €		708 €	708 €		708 €		722 €
Amicale des Donneurs de Sang	707 €		728 €	728 €		728 €		743 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 259 €	Subvention de 150€ pour les JSP	2 477 €	2 477 €	Subvention de 150€ pour les JSP	2 477 €	Subvention de 150€ pour les JSP	2 524 €
Entr-Arc	461 €	Calcul par points	383 €	737 €	Calcul par points	737 €		801 €
Arts Martiaux du Velay	2 639 €	Calcul par points	2 465 €	2 780 €	Calcul par points	2 780 €		3 044 €
Ass. Commerçant Centre Bourg	315 €		324 €	324 €		324 €		330 €
Association Parents et Amis Ecole de Malmont	290 €		299 €	299 €		299 €		305 €
Association St Justaire Agents Communaux	6 323 €	801 426,61€ x 0,78 %	6 251 €	5 991 €	768 108,14 € x 0,78 %	5 991 €	803349,92€ x 0,78%	6 266 €
Basket-Club de St Just Malmont	2 111 €	Calcul par points	2 002 €	3 344 €	Calcul par points Subvention exceptionnelle Matériel Panneaux 1320 euros	3 344 €	Calcul par points	2 223 €
Ciné Ruban								1 000 €
Club Toujours Jeune	571 €		588 €	588 €		588 €		600 €
Comité des Fêtes	4 574 €	Téléthon = 1000 €	2 960 €	4 460 €	Téléthon = 1000 € Feux d'artifice = 1500 €	4 460 €	Téléthon = 1000 €	3 019 €
Coop Scol. Saint Just Malmont maternelle et primaire	6 335 €	soit 20,50 x 302 Subvention exceptionnelle Voyage scolaire 500€	6 691 €	6 109 €	soit 20,50 x 298€	6 109 €	soit 20,50 x 293€ + classe piscine 116 € (58 x 2)	6 123 €
Divers	6 555 €	FORFAIT	8 022 €	11 785 €	FORFAIT	11 785 €		7 388 €
Etoile Gymnique	1 672 €	Calcul par points	1 784 €	2 954 €	Calcul par points Versement exceptionnel 350€ équipement justacorps	2 954 €		2 119 €
Familles Rurales	1 296 €		1 335 €	1 335 €		1 335 €		1 362 €
Gym Volontaire Just' Gym	2 049 €	Calcul par points	1 928 €	1 954 €	Calcul par points	1 954 €		1 955 €
Haut-Pilat Interfoot	1 980 €	Calcul par points	2 224 €	2 437 €	Calcul par points	2 437 €		2 276 €
Jeune Garde Féminine	2 629 €	Calcul par points + Versement exceptionnel 350€ équipement justacorps	2 684 €	2 318 €	Calcul par points	2 318 €		2 316 €
Jeune Garde Rubanière	1 371 €	4 000€ de Subvention exceptionnelle pour GPN	5 412 €	1 412 €		1 412 €		1 440 €
L.A.C.I.M.	411 €		423 €	423 €		423 €		
La Boule Amicale	904 €	Calcul par points	463 €	806 €	Calcul par points	806 €		840 €
Les Amis du Vieux Saint-Just	187 €		193 €	193 €		193 €		197 €
Les'Arts	406 €	400€ de subvention exceptionnelle	818 €	418 €		418 €		426 €
Les 3 coups de St just							Subvention identique Juste pour le Plaisir	150 €
Saint-Just Pétanque	638 €	Calcul par points	955 €	939 €	Calcul par points	939 €	Versement exceptionnel Tenues pour 58 adhérents 250€	1 276 €

Associations	Subventions 2018		Total Subventions versées 2018	Subventions 2019		Total Subventions versées 2019	Observations	Proposition subvention 2020
	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle		Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle			
O.G.E.C.	88 091 €	soit 671 x 130 Subvention exceptionnelle Grand jeu "Sur les traces de notre patrimoine" 500€	87 730 €	90 551 €	soit 713 x 127	90 551 €	770,40 x 118	90 860 €
ASSDJ	859 €	Calcul par points	614 €	943 €	Calcul par points	943 €		1 116 €
Parents élèves amis école primaire Malmont	2 174 €	soit 34,50 x 57€	1 967 €	1 725 €	soit 34,50 x 50€	1 725 €	soit 34,50x 52€ + classe piscine 76 €	1 826 €
Petites Mains Créatives	71 €		73 €	73 €		73 €		74 €
SIAO	150 €		155 €	155 €		155 €		158 €
Société de Chasse	466 €	Moins 39€ qui correspondent à la convention énergie (eau, électricité 2017)	441 €	264 €	Moins 216€ qui correspondent à la convention énergie (eau, électricité 2018)	264 €	Subvention exceptionnelle 10€ x 60 adhérents	812 €
Sou des Ecoles Publiques	487 €		502 €	503 €		503 €		513 €
Tennis Club	1 703 €	Calcul par points	1 443 €	1 603 €	Calcul par points	1 603 €		1 566 €
Tennis de Table	1 470 €	Calcul par points	1 211 €	1 294 €	Calcul par points	1 294 €		1 528 €
Timothé Petit Cœur	400 €	Subvention exceptionnelle suite entretien défibrillateurs + Boîtier mural G1 = 526€	940 €	412 €		412 €	Participation à hauteur de 500€ par défibrillateur pour école La com et DB environ 4000 €	420 €
Western Troup 43	150 €			150 €		150 €		153 €
Association Val Grangent							Confection de masques tissus	200 €
TOTAUX			148 500 €			154 500 €	TOTAL PREVISIONNEL 2020	150 000 €

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité :

- **Vote des subventions classe nature, classe piscine et CATE**

- **Classe nature**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier accorde depuis plusieurs années une aide aux classes verte, nature, découverte, mer et neige qui sont organisées par les écoles publiques et privées de la commune. Il précise que cette subvention permet d'atténuer le prix du séjour et de rendre celui-ci accessible à tous les enfants et expose que cette aide est versée à la coopérative scolaire pour les écoles publiques et à l'OGEC pour l'école privée sous forme de subvention. Les organisateurs des établissements scolaires s'engagent à fournir à titre de justificatif pour le règlement un état de la liste des élèves participant ainsi que la durée du séjour.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité :

- **DE RECONDUIRE** l'aide attribuée à l'organisation, dans les écoles publiques et privées de la commune, de classes verte, nature, découverte, mer et neige dans le cadre de l'année scolaire 2019-2020.
- **DE FIXER** à 8 euros par enfant et par jour l'aide allouée à ces classes qui sera mandatée sur production d'un état nominatif des élèves, étant précisé que les séjours devront s'effectuer sur une durée minimum de 2 jours consécutifs.
- **DE PRECISER** que ces aides seront versées à la coopérative scolaire pour les écoles publiques et à l'OGEC pour l'école privée et reconduites chaque année scolaire à compter de l'année scolaire 2019-2020.

- **Classes piscine**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier accorde depuis plusieurs années une aide aux classes piscine qui sont organisées par les écoles publiques et privées de la commune, au Centre nautique « L'Ozen » à Monistrol Sur Loire. Il précise que cette subvention permet d'atténuer le coût de déplacement et de l'entrée des élèves et de rendre celui-ci accessible à tous les enfants et expose que cette aide est versée à la coopérative scolaire pour les écoles publiques et à l'OGEC pour l'école privée sous forme de subvention. Les

organismes des établissements scolaires s'engagent à fournir à titre de justificatif pour le règlement un état de la liste des élèves participant à ces sorties.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité :

- **DE RECONDUIRE** l'aide attribuée à l'organisation, dans les écoles publiques et privées de la commune, de classes piscine dans le cadre de l'année scolaire 2019-2020.
 - **DE FIXER** à 3 euros par enfant et par jour l'aide allouée à ces classes qui sera mandatée sur production d'un état nominatif des élèves.
 - **DE PRÉCISER** que ces aides seront versées à la coopérative scolaire pour les écoles publiques et à l'OGEC pour l'école privée et reconduites chaque année scolaire à compter de l'année scolaire 2019-2020.
- **CATE (Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant)**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune alloue aux écoles publiques de la commune une subvention de 8.80 euros par élève afin de participer aux activités extra scolaires qui sont organisées à l'école et qui étaient auparavant prises en charge dans le cadre du CATE.

Monsieur Le Maire propose :

- ✓ **D'ALLOUER** une aide de 1038.40 euros (8.80 € x 118 élèves) à l'OGEC de Saint-Just-Malmont pour financer les activités extra scolaires qui sont organisées par l'école privée « Don Bosco » pour l'année 2020.
- ✓ **PRÉCISE** que cette subvention sera mandatée sur l'article 6574 du budget communal 2021.
- ✓ **PRÉCISE** que l'école privée « Don Bosco » fournira un récapitulatif des dépenses des activités extra scolaires réalisées au cours de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité

- **Participation des familles 3^{ème} trimestre au transport scolaire**

Monsieur Le Maire rappelle que le montant de la participation des familles aux transports scolaires s'élève ainsi :

- Service 205.02 (St Just / La campagne et approche des collégiens de la Roche à Lerbret)
 - 40 euros par trimestre et par élève.
- Ligne 34 (St Just/ St Didier, le Sarret / St Didier et Malmont / St Didier)
 - 52 euros par trimestre et par élève.

Il expose que cette participation des familles ne couvre pas les dépenses de transport scolaire (déduction faite des subventions de la région Auvergne-Rhône-Alpes) et que la commune assume chaque année scolaire le déficit et informe que suite à la crise sanitaire liée à la Covid 2019, le dernier trimestre de l'année scolaire 2019/2020 a été fortement perturbé au niveau du fonctionnement du transport scolaire avec des élèves qui ont réintégré leurs établissements scolaires progressivement ou pas du tout.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité:

- La gratuité du transport scolaire du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2019/2020 pour les services 205.02 et de la ligne 34.
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire de ne pas effectuer la facturation aux familles de la participation aux transports scolaires et de transmettre cette délibération à Madame le Comptable Public de St Didier en Velay chargée du recouvrement.

Budget Lotissement 2020

Monsieur Le maire expose que le déficit sur cette opération lancée par la municipalité 2005/2008 devra être supporté par le budget communal lorsque le dernier lot aura été vendu

Le budget Lotissement s'équilibre pour la part :

- Fonctionnement à 1 299 514,52€€
- Investissement à 1 294 414,52€

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité.

Budget Caveaux 2020

BUDGET VENTE DE CAVEAUX AU CIMETIERE DE SAINT JUST					
BUDGET PRIMITIF 2020					
FONCTIONNEMENT					
Article 605	0.00 €			14 164.13 €	Article 701
Chapitre 011	0.00 €			14 164.13 €	Chapitre 70
Article 658	100.15 €			100.00 €	Article 7588
Chapitre 65	100.15 €			100.00 €	Chapitre 75
Article 7135	14 163.98 €			0.00 €	Article 7135
Chapitre 042	14 163.98 €			0.00 €	Chapitre 042
Total dépenses	14 264.13 €			14 264.13 €	Total recettes
INVESTISSEMENT					
				21 044.02 €	Article 001
				21 044.02 €	Chapitre 001
Article 355	0.00 €			14 163.98 €	Article 351
Chapitre 040	0.00 €			14 163.98 €	Chapitre 040
Article 1687	35 208.00 €			0.00 €	Article 1687
Chapitre 16	35 208.00 €			0.00 €	Chapitre 16
Total dépenses	35 208.00 €			35 208.00 €	Total recettes

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité.

Budget Maison de Santé 2020

Le budget Maison de santé s'équilibre pour la part :

- Fonctionnement à 26 100€
- Investissement à 1 260 000€

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité.

6) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMENE

Le rapport annuel de l'exercice 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable du Syndicat des Eaux de la Semène est présenté par M. Patrice FRANÇON, délégué au SES, qui rappelle que ce dernier existe depuis 1956, que la gestion administrative et technique a été confiée en 1966 au Syndicat des Eaux Loire Lignon. 17 000 habitants sont desservis ce qui représente 7 615 abonnés. La consommation annuelle domestique par foyers en 2019 était d'environ 90m³, pour un montant de 2,34€ au m³ et ne sera pas augmenté pour 2020.

Le rapport a été transmis par mail aux conseillers municipaux et le support papier peut être consulté au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Les principaux chapitres de ce rapport concernent :

- Caractérisation technique du service
- Tarification de l'eau et recettes des services
- Indicateur de performance
- Tableau récapitulatif des indicateurs

Le Conseil Municipal, **PREND** acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2019 du syndicat des Eaux de la Semène et donne pouvoir à Monsieur Le Maire de notifier cette délibération, à Monsieur Le Président du Syndicat des Eaux de la Semène.

7) FIXER LE NOMBRE DES MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'en application des articles L 123-6 et R 123-7 du Code de l'action social et de la famille relatif au CCAS, le nombre des membres du conseil d'administration du centre d'action sociale est fixé par le conseil municipal, il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Il est proposé au conseil municipal de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par l'assemblée délibérante (5 conseillers municipaux) l'autre moitié par le Maire (dont 5 membres d'associations caritatives).

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS de Saint-Just-Malmont) et de désigner en qualité de membres du CCAS les conseillers municipaux suivants :

- ✓ Odile PRADIER, 1^{ère} adjointe
- ✓ Alain MONDON, 2^{ème} adjoint
- ✓ Christine BONNEFOY, 3^{ème} adjointe
- ✓ Pamela MARODON, Conseillère municipale déléguée
- ✓ Maryline MOUNIER, conseillère municipale

8) NOMINATION D'UN ELU AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur Le Maire expose que suite au renouvellement intégral du conseil municipal et à la mise en place de la nouvelle assemblée délibérante, il convient de procéder à la nomination d'un délégué, collège des élus, au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

Il est proposé la candidature de Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN 7^{ème} adjointe chargée des finances et du personnel communal.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité

9) AFFAIRES FONCIERES

- Acquisition maison Grangeon 7 place moulin Prugnat

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite acquérir la maison située 7 place Moulin Prugnat (cadastrée parcelle AS n°90 d'une surface de 42m² au sol) 43240 Saint Just Malmont, appartenant à Mme GRANGEON Marie demeurant Suc de Beyssac 43200 Yssingeaux.

Il précise que le montant de l'achat s'élèvera à 22 000€ et que cette acquisition permettra de lutter contre l'habitat insalubre et de créer des nouvelles places de stationnement dans le centre bourg.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'achat de la maison de Mme GRANGEON Marie au profit de la commune de Saint Just Malmont au prix de 22 000,00 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte notarié correspondant dont les frais seront pris en charge par la commune de Saint Just Malmont.

- Vente terrain à M et Mme STROBEL au village de la Chamarèche

Monsieur le Maire expose que M et Mme STROBEL Emmanuel, la Chamarèche 1 chemin de la Gampille 43240 Saint Just Malmont, propriétaires de la parcelle AP n°86 sur laquelle se trouve leur maison d'habitation et aussi les parcelles AP n°171 et 172 sans habitation, situées en zone UB, souhaitent acquérir de la parcelle AP n°170 d'une surface de 1 004m² qui appartient à la commune de Saint Just Malmont et qui ne comporte aucun aménagement intérieur. Il précise que le montant de la vente s'élèvera à 30 000€.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la vente à M et Mme STROBEL Emmanuel du terrain situé sur la parcelle AP n°170 appartenant à la commune de Saint Just Malmont au prix de 30 000,00 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte notarié correspondant dont les frais seront pris en charge par M et Mme STROBEL Emmanuel.

- Vente immeuble rue du Centre (ex Caserne)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal il avait été décidé de vendre aux époux BROUSSARD les locaux du rez-de-chaussée de l'ancienne caserne des pompiers située rue du centre au prix de 60 000€, afin que ceux-ci puissent implanter un commerce d'activité primeurs en développant notamment les produits bio et les circuits courts ainsi que le vrac. Il expose que le fait que la commune conserve une partie de ce bâtiment engendre de nombreux frais pour la collectivité, notamment :

- Séparation des réseaux d'électricité, eau potable et assainissement
- Etablissement d'un règlement de copropriété
- Document d'arpentage

Etant donné ce surcoût pour la commune il a été négocié avec les époux BROUSSARD que ceux-ci puissent acquérir l'ensemble de la propriété (rez-de-chaussée et étage, cadastrée parcelle AD n°79 d'une superficie de 746m² au sol) soit les lots 1, 2, 3 et 4.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la vente aux époux BROUSSARD de l'immeuble de l'ancienne caserne des pompiers située rue du Centre (rez de chaussée et étage) au prix de 72 000€ et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la vente avec les époux BROUSSARD auprès de l'Office Notarial des Bords de Loire dont les frais seront à leur charge.

- Dépenses legs RONAT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal il avait été décidé d'accepter le legs de madame MOUNIER Reymonde veuve RONAT (décédée le 3 décembre 2019) et d'assumer le passif afférent à ce legs. Il expose l'état des dépenses afférentes au legs, notamment pour la location de l'appartement situé Résidence du Centre 42700 Firminy :

- Rappel du paiement de la taxe d'habitation 539€ (490€ + 10%)
- Appel de cotisation assurance habitation Allianz 152,92€
- Facture d'énergie Engie 571 ,28€
- Loyers auprès de l'Office Public de l'Habitat Firminy 2 262,94€

Monsieur le Maire souhaite que la dépense liée au logement puisse faire l'objet d'une négociation avec le propriétaire afin de faire baisser le montant des loyers qui ont continués de courir durant la période d'état d'urgence sanitaire suite à la pandémie de covid 19.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité d'inscrire les dépenses liées au legs RONAT et de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires au règlement des dépenses liées au legs de Madame RONAT, ainsi qu'à l'établissement de l'acte notarié de ce legs.

- Autorisation d'ester en justice

Monsieur Le Maire informe que par courrier reçu le 5 mai 2020, la SELARL HUIS43 demeurant ZA de Chatimbarbe BP 15, 43201 Yssingeaux Cedex a transmis à la commune l'assignation en référé devant le tribunal judiciaire du Puy en Velay, présentée par Monsieur SABOT David et Madame DALMAZIO Audrey demeurant lieu-dit le Petit- Roure à St Just Malmont pour une demande d'expertise.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER M. Le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Judiciaire du Puy en Velay suite l'assignation en référé présentée par M SABOT David et Madame DALMAZIO Audrey,

DE DONNER POUVOIR à M. Le Maire d'effectuer les démarches pour déclarer cette assignation en référé auprès de l'assureur de la collectivité.

D'AUTORISER M. le Maire à s'attacher les services de Maître Albert MOUSEGHIAN, Avocat CJA Public, 6, place Sadi Carnot 42000 ST ETIENNE pour défendre les intérêts de la commune et de présenter un mémoire en défense,

DE DONNER POUVOIR à M. Le Maire de signer tous les documents nécessaires pour défendre la commune dans cette requête.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité.

10) DENOMINATION DES VOIES

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité d'avoir une bonne dénomination et numérotation des rues et lotissements sur le territoire de la commune afin de faciliter notamment :

- la distribution du courrier par les facteurs, notamment des remplaçants, au domicile des administrés,
- permettre une arrivée plus rapide des services de secours (SAMU, pompiers, gendarmerie,..) et faciliter les soins et services à la personne (infirmières, médecins, aide à domicile...)
- les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la mise à jour des bases de données IGN pour l'utilisation des nouvelles technologies (GPS,...)
- les livraisons des colis par les transporteurs pour les administrés et entreprises
- les opérations d'enquête de recensement de la population

Monsieur le Maire précise qu'il faut pouvoir anticiper les créations des nouvelles voies dès lors qu'une demande de permis d'aménager est déposée, ce qui permettra aux nouveaux permis de construire déposés d'avoir tout de suite la bonne adresse.

Il est proposé la création et la dénomination des voies nouvelles suivantes :

- Lotissement de la Bruyère au Buis à Malmont : impasse de la Bruyère
- Lotissement Sardillon au Grand Garay à Malmont : allée de Sardillon
- Lotissement en impasse de 5 parcelles aux abords de la rue du 8 mai 1945 : impasse de la Passementerie
- Rue du 8 mai 1945 qui est parallèle à la rue portant le même nom : allée des Tennis

Et de procéder à la numérotation de ces voies à chaque dépôt de demande.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité les dénominations et donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'information auprès des différents organismes de ces nouvelles créations de voies ainsi que d'en effectuer la numérotation.

11) REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

Suite à la crise sanitaire, l'article 8 a été ajouté au règlement intérieur du restaurant scolaire municipal :

« Concernant le protocole à mettre en place face au COVID 19, toutes les précautions sont actuellement prises et mises en place.

En fonction de l'évolution des consignes, et des différents protocoles établis, le respect de la réglementation sera appliqué avec les adaptations adéquates en cas de crise sanitaire. »

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité.

12) VERSEMENT INDEMNITE DIFFERENTIELLES AGENTS

M. Le Maire expose qu'une délibération d'ordre général fixant la prime d'indemnités différentielles doit être prise suivi de sa déclinaison par un arrêté nominatif et précise que l'obligation faite aux employeurs publics de verser à leurs agents une rémunération au moins égale à la valeur du SMIC a été érigée en principe général du droit par le Conseil d'Etat, que la rémunération minimum d'un agent public fonctionnaire ou contractuel ne saurait être inférieure au SMIC, et que si tel est le cas, une indemnité différentielle doit être versée à l'agent afin d'assurer le respect de ce principe prévu par le décret 91-769 du 2 août 1991.

Par ailleurs, au 1er janvier 2020, le montant brut mensuel du SMIC est égal à 1.539,42 euros À compter du 1er janvier 2020, une indemnité différentielle doit être versée aux agents, fonctionnaires et contractuels dont le traitement est fixé en référence à un Indice Majoré compris entre 309 et 328 inclus.

Ces indemnités différentielles suivront le traitement fixé en référence à l'Indice Majoré de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le versement de cette indemnité différentielle, à compter du 1^{er} janvier 2020.

13) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Adjoint Sports et Associations, Monsieur Jean FERNANDES :

L'augmentation des subventions aux associations pour cette année est de 2%, on retrouve le détail dans le vote concernant le budget communal 2020.

Adjointe Communication et Numérique, Madame Dominique COLOMB :

La commission Communication et Numérique s'est réunie mercredi 10 juin et mène une réflexion pour un fonctionnement différent du bulletin municipal. Le dernier numéro de la trame avant la nouvelle formule est en cours d'impression pour une distribution début juillet.

Adjoint Urbanisme, Monsieur Alain MONDON :

La commission Urbanisme s'est réunie jeudi 18 juin qui a permis d'aborder les dossiers en cours, la prochaine commission aura lieu avant les vacances.

Adjointe Animation et Culture, Affaires Sociales, Madame Odile PRADIER :

Avec la crise sanitaire de nouveaux services ont été développés, un grand merci aux bénévoles qui ont permis la distribution des masques qui ont été livrés en plusieurs fois, des denrées alimentaires pendant 12 semaines et également de gérer le flux des véhicules lors de la réouverture de la déchèterie. Grace au signalement de voisins inquiets, une prise en charge pour une personne âgée en profonde détresse a été enclenchée. Concernant la mutuelle « Ma Commune ma Santé », il y a 15 personnes de plus cette année, ce qui porte le total à 150 adhérents. L'animation et la culture ont été mises en sommeil durant cette période, alors que d'habitude le mois de juin est un mois chargé. La prochaine commission Animation et Culture se tiendra le 1^{er} juillet. Pour les animations à venir et si les autorisations sont accordées, il y aura le défilé du 14 juillet, le corso des classes et la vogue

Adjointe Finances et Personnel Communal, Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN

Concernant le personnel, les agents titulaires et non titulaires sont répartis sur 3 services : les écoles communales, les services techniques et administratifs. Un point a été fait avec Monsieur Bruno SAMUEL sur les besoins pour les 3 services :

- 1 contrat parcours emploi compétence pour l'école la communale prend fin le 02/09/2020, un nouveau recrutement va être fait sur le même type de contrat
- 3 agents assurant le service à la cantine du restaurant scolaire ne seront plus présents à la rentrée prochaine, la directrice de centre de loisirs va nous transmettre des candidatures

- Services techniques, un nouvel appel à candidature est en cours pour le recrutement d'un agent pouvant assurer l'entretien des bâtiments, nous souhait est de recruter un agent de fonction publique titulaire ayant le permis poids lourd, si nous ne trouvons pas d'agent titulaire nous nous tournerons sur un CDD

Adjoint Voiries, Réseaux, Déneigement et Numérotation, Monsieur Joseph BUGNAZET :

En attendant de commencer les gros travaux du lotissement Côte Vieille, les différentes demandes qui sont quotidiennes sont traitées au fur et à mesure.

Adjointe Affaires Scolaires et Restaurant Scolaire Municipal, Madame Christine BONNEFOY :

Concernant la mise en place du dispositif 2S2C (Santé Sport Culture et Civisme), avec Monsieur le Maire un travail de mise en place a été fait pour pouvoir répondre aux besoins de prise en charge des classes où les élèves dépassaient le seuil de 15, pour la Communale 20 élèves étaient concernés alors que les autres écoles n'ont pas eu besoin du dispositif. L'adaptabilité et la disponibilité des intervenants qui sont venus est à souligner car sur 4 jours tout c'est très bien passé, sans oublier les personnels des écoles et du restaurant scolaire. 84% des élèves ont repris le chemin de l'école depuis le 2 juin.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur PETIT qui reprend la direction du transport scolaire des Autocars Driot-Masson, les inscriptions pour la rentrée prochaine se sont faites en ligne pour les élèves déjà inscrits cette année avec un très bon retour, des rendez-vous en Mairie ont été pris pour les nouvelles inscriptions de 6^{ème}. Actuellement 213 collégiens sont inscrits pour le collège à la rentrée prochaine, ce qui représente 25 élèves de moins par rapport à cette année.

Un grand remerciement est fait à Madame Anne BERINGER qui après 31 ans de très bons et loyaux services quitte l'école la Communale pour prendre sa retraite et sera remplacée par Madame Véronique ESCOFFIER.

La commune peut-être fière de ses écoles, en effet l'école aux 4 vents à Malmont est arrivée 3^{ème} au concours sur le thème de la collecte et du recyclage des piles au SICTOM, l'école Don Bosco a reçu un prix, sur 121 dessins, 1 dessin a été retenu concernant le don du sang et l'enfant a été reçu 1^{er} au niveau national.

Adjoint Bâtiments et équipements Publics, Eclairage Public et Economie d'Energies, Monsieur André MOLLE :

La commission travaux va se réunir début juillet pour permettre une présentation des projets en cours et surtout pour la préparation des nouveaux qui concerne :

- Le budget de la maîtrise d'œuvre concernant la Mairie et des dessertes des salles communales
- Le dossier de la résidence pour personnes âgées autonomes
- réflexion pour les nouvelles décorations de Noël

Les dossiers en cours portent sur :

- Le remplacement de 86 lanternes
- En juillet les dalles du plafond de la cantine des maternelles seront remplacées et en août c'est le revêtement du sol qui sera changé
- Pour la Communale et concernant les écarts de températures dans certaines salles de classes, lorsque le dysfonctionnement sera identifié
- A l'école de Malmont, la directrice nous a signalé des problèmes d'humidité avec de la moisissure sur certains murs, des travaux seront fait durant l'été
- Etude en cours concernant l'étanchéité du revêtement de la place devant la Mairie, une poutre montre des signes de faiblesse, sa réparation sera mise à profit pour donner une nouvelle vie cette place
- L'ancien tènement Cheynet fait l'objet d'une réflexion avec le Toit Forézien pour une résidence pour âgées dont une étude de faisabilité est en cours
- Le désamiantage du bâtiment de la maison médicale a commencé

Conseillère Municipale Déléguée Jeunesse et Liens Intergénérationnels, Madame Pamela MARODON :

Madame Christine BONNEFOY et Madame Pamela MARODON ont commun la commission Affaires Scolaires et Madame Pamela MARODON est en charge de la commission Jeunesse et liens Intergénérationnels, les projets actuels sont :

- Création d'une espace de vie sociale à St Just Malmont et piloté par le centre de loisirs Pierre Royon. Le lieu sera une plateforme d'orientation vers d'autres services en créant du lien social et en développant des liens intergénérationnels créant ainsi de la solidarité

- Création d'un conseil municipal jeunesse qui a pour but de promouvoir la participation des jeunes aux décisions publiques et leur concertation au niveau local pourra renforcer leur participation citoyenne, leur développement individuel et social

Conseiller Municipal Délégué Sécurité et Vidéoprotection, Monsieur Joël AUROUZE :

Monsieur le Maire et Monsieur Joël AUROUZE, une rencontre a eu lieu avec l'agent en charge au niveau intercommunal de la mise en fourrière des véhicules en stationnement prolongé abusif. Une autre rencontre a eu lieu à la gendarmerie de St Didier en Velay pour définir les modalités de mise en œuvre de la vidéoprotection, suite à ce rendez-vous, la décision a été prise d'organiser une réunion dans le cadre du renforcement de la sécurité qui aura lieu le mercredi 8 juillet à la salle du Docteur Besquet à 18h00.

14) QUESTIONS DIVERSES

• Délégation du conseil municipal à M. AUROUZE

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Joël AUROUZE a été nommé, lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2020, conseiller municipal délégué chargé de la sécurité. Il expose que pendant toute la durée du mandat d'élu il sera contraint de se déplacer à la communauté de brigades de Gendarmerie de St Didier en Velay et Ste Sigolène pour déposer plainte en cas de dégradations, incivilités, vols, nuisances diverses, dépôts sauvages...

D'autre part Monsieur AUROUZE doit être désigné, en sa qualité de conseiller municipal délégué, correspondant local défense en lien avec ses autorités civiles et militaires.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité :

- **DE MANDATER** pour toute la durée du mandat actuel, monsieur Joël AUROUZE Conseiller Municipal délégué pour déposer plainte au nom de la commune auprès de la communauté de brigades de Gendarmerie de St Didier en Velay et Ste Sigolène en cas de dégradations sur les biens publics, d'incivilités, nuisances diverses, dépôts sauvages...
- **DE NOMMER** Monsieur Joël AUROUZE en qualité de correspondant défense de la collectivité auprès des autorités civiles et militaires.
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire de transmettre cette délibération aux autorités compétentes.

• Soutient Région Auvergne Rhône-Alpes transport scolaire

Le secteur des transports a été fortement impacté par la crise sanitaire du COVID 19. En particulier, les lignes de transports scolaires ont été brutalement suspendues à compter du 16 mars 2020.

Dans ce contexte, la Région Auvergne - Rhône-Alpes a donc décidé de soutenir le secteur des transports par la mise en œuvre d'un dispositif de soutien régional d'urgence « transports ». Le mécanisme financier s'applique sur le périmètre des contrats que la Région a souscrits en gestion directe ou en délégation pour les transports scolaires. Le mode de calcul des versements effectués par la Région est le suivant :

▪ Période du 16 mars 2020 au 29 mars 2020 :

Le calcul de l'indemnité est basé pour le transport scolaire sur 80.00 % correspondant à 2 x le coût de la semaine standard sous forme d'indemnité.

Au titre de la période, le montant de l'indemnité s'élève à 1.6 x le coût de la semaine standard (en € HT)

▪ Période du 30 mars 2020 au 28 juin 2020 :

Le calcul de l'indemnité est basé pour le transport scolaire sur 50.00 % correspondant au coût de la semaine standard x 11 semaines.

Au titre de la période, le montant de l'indemnité s'élève à 5.5 x le coût de la semaine standard (en € HT)

Il est important de préciser que des versements ont été effectués par la Région, au profit des collectivités organisatrices secondaires des transports scolaires. Cette "indemnité de confinement" correspond à un dédommagement des sommes versées par les collectivités pour les factures payées durant la période de confinement.

A ce titre, la Région Auvergne - Rhône-Alpes a effectué courant mai le versement de l'indemnité aux transporteurs pour un montant de 8 201.81 €.

Ainsi, le mode de calcul correspondant au règlement effectué au titre des mesures de soutien aux transporteurs pendant les semaines de confinement s'établit comme suit :

Pour la période du 16 mars 2020 au 28 juin 2020, le montant des indemnités s'élève à :

7.1 x coût de la semaine standard en € HT pour le transport scolaire

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité :

- Le versement de l'indemnisation conformément aux recommandations de la Région Auvergne - Rhône-Alpes n°CP-2020-04 / 17-44-4037 du 17 avril 2020
- D'inscrire les crédits nécessaires
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes dispositions

Monsieur GIRODET, Maire :

Une précision est apportée concernant Madame Christine Bonnefoy qui a pris la responsabilité de membre du bureau de Loire Semène et co-animera la Commission Enfance Famille Jeunesse.

La Communauté de Communes a engagé des travaux sur St Just Malmont suite aux inondations de l'été dernier et notamment concernant le terrain de foot synthétique et des berges en bas du Cotonas, un chantier de réfection de l'assainissement sera également entrepris sous les Hivers en direction de la Chamarèche.

Comme vous avez pu le constater, les différentes commissions ont commencées leur travail de réflexion concernant les projets proposés au plan de mandat.

Une réflexion se met en place concernant un nouveau contrat de rivière Ondaine avec la Communauté de Commune et le lancement d'étude pour l'avancement de la 2^{ème} phase du parc paysager.

Le renouveau de l'équipe municipale permet d'impulser une nouvelle dynamique qui aidée par les personnes plus expérimentées de mener à bien et au mieux tous les projets pour lesquels la population a voté.

Monsieur le Maire tient à souligner et à remercier la grande participation et implication de l'équipe en place lors des différentes réunions et commissions.

Il est 22H20, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal et donne rendez-vous pour le prochain qui aura lieu le jeudi 30 juillet à 19h00.

Frédéric GIRODET		Mélanie PICHON	
Odile PRADIER		Jean-Paul MASSARDIER	
Alain MONDON		Chrystelle BERTINELLI	
Christine BONNEFOY		Benjamin FOULTIER	
Joseph BUGNAZET		Emilie MASSARDIER	
Dominique COLOMB		Denis SALANON	
Jean FERNANDES		Maryline MOUNIER	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		David CHAUDIER	
André MOLLE		Jean FOURNEL	
Pamela MARODON		Christine GALAMBAUD	
Joël AUROUZE		Christophe PIOT	
Anne VINSON		Maguy FOULTIER	
Louis COSENTINO		Patrice FRANÇON	
Véronique MAURIN			